

GUIDE

Comment préparer l'IFS Supply Chain Processes Check



Coordonnées des bureaux de l'IFS

DEUTSCHLAND

IFS Office Berlin
Am Weidendamm 1A
DE- 10117 Berlin
Tél: +49 (0)30726105374
E-mail: info@ifs-certification.com

ITALIEN

IFS Office Milan
Federdistribuzione
Via Albricci 8
IT- 20122 Milan
Tél: +39 0289075150
E-mail: ifs-milano@ifs-certification.com

POLEN | MITTEL- UND OSTEUROPA

IFS Representative CEE &
CEE Market Development Manager Agnieszka Wryk
IFS Representative CEE Marek Marzec
ul. Serwituty 25
PL - 02-233 Warsaw
Tél: +48 451136888
E-mail: ifs-poland@ifs-certification.com

TSCHECHISCHE REPUBLIK

IFS Representative Miroslav Šuška
Tél: +420 603893590
E-mail: msuska@qualifood.cz

BRASILIEN

IFS Office Brazil
Rua Joaquim Nabuco 490
BR- 79200-000 Aquidauana / MS Brazil
Tél: +55 67981514560
E-mail: cnowak@ifs-certification.com

NORDAMERIKA

IFS Representative Pius Gasser
Tél: +1 4165642865
E-mail: gasser@ifs-certification.com

FRANCE

IFS Office Paris
14 rue de Bassano
FR- 75016 Paris
Tél: +33 140761723
E-mail: ifs-paris@ifs-certification.com

ESPAGNE

IFS Representative Beatriz Torres Carrió
Tél: +34 610306047
E-mail: torres@ifs-certification.com

HONGRIE

IFS Representative László Gyórfi
Tél: +36 301901342
E-mail: gyorfi@ifs-certification.com

TURQUIE

IFS Representative Ezgi Dedevas Ugur
Tél: +90 5459637458
Email: ifs-turkiye@ifs-certification.com

ROUMANIE

IFS Representative Ionut Nache
Tél: +40 722517971
E-mail: ionut.nache@inaq.ro

AMÉRIQUE LATINE

IFS Office Chile
Av. Apoquindo 4700, Piso 12,
CL - Las Condes, Santiago
Tél: +56 954516766
E-mail: chile@ifs-certification.com

ASIE

IFS Office Asia
IQC (Shanghai) Co., Ltd.
Man Po International Business Center Rm 205,
No. 660, Xinhua Road, Changning District,
CN - 200052 Shanghai
Tél: +86 18019989451
E-mail: china@ifs-certification.com
asia@ifs-certification.com

Pour toute question concernant l'interprétation des normes et programmes IFS, veuillez contacter standardmanagement@ifs-certification.com.

CONTENU

Introduction	4
L'approche de l'IFS Supply Chain Processes Check	5
A propos de cette guideline	5
1. Considérations générales	7
1.1 Les défis de la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement	7
1.2 Gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement – la transparence comme élément clé	8
1.2.1 Les défis de la transparence de la chaîne d'approvisionnement	9
1.2.2 Améliorer la transparence de la chaîne d'approvisionnement	9
1.3 Gestion des allégations	10
2. IFS Supply Chain Processes Check – Liste des exigences	12
2.1 Gouvernance et engagement	13
2.2 Communication du code de conduite	14
2.3 Vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement	15
2.4 Analyse de la chaîne d'approvisionnement basée sur les risques	17
2.4.1 Identification des risques	17
2.4.2 Analyse des dangers et évaluation des risques	18
2.4.3 Revalidierung	19
2.4.4 Liste des produits de base	20
2.5 Conformité des partenaires de la chaîne d'approvisionnement	22
2.5.1 Informer les partenaires de la chaîne d'approvisionnement des exigences légales	22
2.5.2 Système de contrôle de la conformité aux exigences des clients	23
2.5.3 Contrôle basé sur les risques	25
2.5.4 Mécanisme de notification et procédure de réclamation	26
2.6 Gestion des allégations	26
2.7 Gestion des données dans la chaîne d'approvisionnement	28
Annexes	30
Annexe 1 – Élaboration d'un code de conduite des fournisseurs (CdC)	30
Annexe 2 – Cartographie de la chaîne d'approvisionnement	31
Annexe 3 – Identification des risques	32
Annexe 4 – Réalisation de l'analyse des dangers et de l'évaluation des risques	34
Annexe 5 – Gestion des allégations	37
Annexe 6 – Termes et définitions	39

INTRODUCTION

Pendant de nombreuses années, les chaînes d'approvisionnement ont été construites en mettant l'accent sur la rentabilité, les concepts de «juste à temps» et les livraisons rapides. La gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement se concentrait donc principalement sur ces aspects. En même temps, les chaînes d'approvisionnement se sont de plus en plus mondialisées et caractérisées par la volatilité, l'incertitude, la complexité et l'ambiguïté.

Lorsqu'il s'agit de choisir un fournisseur pour un certain produit ou une certaine matière première, que ce soit au niveau local ou à l'étranger, les délais de livraison, la fiabilité et les prix ne sont plus les seuls à entrer en ligne de compte. D'autres facteurs ont gagné en importance, tels que la situation géographique, les itinéraires de transport possibles ou les développements géopolitiques. Ces facteurs non traditionnels de la chaîne d'approvisionnement doivent être de plus en plus pris en compte au cours du processus d'approvisionnement, afin de limiter les effets négatifs potentiels et leurs risques et de sécuriser les approvisionnements. Les entreprises doivent également s'assurer que leurs partenaires commerciaux en amont et en aval respectent les normes environnementales et sociales, ainsi que les droits de l'Homme fondamentaux et des conditions de travail équitables. Les risques sont de plus en plus perçus au-delà des segments «habituels» de la chaîne d'approvisionnement qui sont généralement concernés. Par exemple, les risques liés à la cybersécurité, aux nouvelles technologies ou aux parasites et maladies sont de plus en plus reconnus par les parties prenantes, même s'ils sont moins étudiés dans la littérature que d'autres types de risques. Ces risques émergents devront faire l'objet d'une attention particulière à l'avenir.

La perception des risques diffère toutefois selon les pays, les secteurs et les parties prenantes, ce qui souligne la complexité de la mise en place d'une stratégie de préparation coordonnée et globale. Par exemple, au sein de l'UE, l'Europe du Sud semble plus touchée par les risques biophysiques et environnementaux, tandis que l'Europe de l'Est et les États membres insulaires semblent plus touchés par les risques opérationnels liés à la chaîne d'approvisionnement, et que la partie sud-est de l'UE est plus touchée par les risques socio-culturels et démographiques.¹

L'objectif de l'IFS Supply Chain Processes Check est d'aborder les différents risques qui surviennent ou pourraient survenir dans l'approvisionnement des produits et de leurs ingrédients. Le check vise à créer de la transparence, à analyser les risques identifiés et à les contrôler par des mesures appropriées. En procédant à une analyse complète et systématique de la chaîne d'approvisionnement, combinée à une évaluation basée sur les risques, les entreprises peuvent gérer efficacement les risques, améliorer la transparence et garantir des pratiques conformes tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Un contrôle continu et des mises à jour régulières de l'analyse sont essentiels pour maintenir la conformité et la résilience face à l'évolution des conditions mondiales.

De plus, pour favoriser la transparence de la chaîne d'approvisionnement, l'IFS a élaboré une liste de produits de base que les entreprises peuvent utiliser pour gérer les matières premières critiques identifiées dans l'analyse de risque et communiquer à leurs clients des informations importantes sur la chaîne d'approvisionnement concernant ces matières premières.

¹ <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC135290>

L'APPROCHE DE L'IFS SUPPLY CHAIN PROCESSES CHECK

L'IFS Supply Chain Processes Check est basé sur un ensemble d'exigences générales qui se concentrent sur la validation, la mise en œuvre d'un système fondamental de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement dans l'ensemble de l'entreprise, et le niveau de maturité qu'il a atteint.

La mise en œuvre d'une analyse de la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement basée sur les risques nécessite une approche structurée pour identifier, analyser et surveiller les risques. Une revalidation régulière permet de s'assurer que le système reste à jour par rapport aux changements légaux et réglementaires, tandis que la documentation des matières premières critiques dans la liste des produits de base permet de comprendre clairement les zones de vulnérabilité dans la chaîne d'approvisionnement.

Pour ce faire, une liste numérique est fournie par IFS, où les matières premières critiques identifiées, sélectionnées à partir d'une liste prédéfinie, sont documentées et partagées avec les clients afin d'améliorer la transparence au sein de la chaîne d'approvisionnement.

L'auditeur vérifiera si les exigences ont été remplies par l'entreprise, c'est-à-dire si une politique a été mise en œuvre, si un code de conduite a été établi pour les fournisseurs et si l'entreprise a mis en place une analyse systématique des risques et des mesures de surveillance basées sur une chaîne d'approvisionnement cartographiée et transparente. De plus, l'auditeur vérifiera si la liste des produits de base contient les produits de base prédéfinis qui sont manipulés ou produits par l'entreprise.

Si l'entreprise a fait certaines déclarations sur ses produits en ce qui concerne les aspects sanitaires, sociaux ou environnementaux, l'auditeur vérifiera si l'entreprise a procédé à une évaluation des risques et mis en place un système de vérification de ces déclarations.

Enfin, l'auditeur vérifiera quels systèmes l'entreprise utilise pour le transfert de données entre les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et comment l'actualité des données pertinentes est assurée.

A propos de ce guide

Ce guide contient des attentes de base concernant la mise en œuvre des exigences. Pour chaque section, il y a des explications sur les exigences pertinentes («Qu'est-ce que cela signifie ?») ainsi que des attentes sur ce que l'entreprise devrait avoir mis en place («Preuves») pour prouver la conformité avec ce que l'auditeur demande pendant le Supply Chain Processes Check. Un «doit» est considéré comme une attente claire de conformité à l'exigence. La non-conformité se traduira par une note diminuée pour l'exigence en question.

Comme le sujet est nouveau pour la plupart des petites et moyennes entreprises (PME), des guides pratiques sont établis dans l'annexe afin de fournir des conseils sur les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre des exigences, telles que l'élaboration d'un code de conduite pour les fournisseurs, la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, l'identification des risques, la réalisation d'une analyse des dangers et d'une évaluation des risques, la mise en place de mesures de surveillance et la réalisation d'une évaluation des risques en cas de réclamation. Ces guides pratiques ne sont pas obligatoires, mais peuvent plutôt servir de support à la mise en œuvre des exigences.

1



1. Considérations générales

1.1 Les défis de la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement

Relever les défis de la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement est une tâche complexe, essentielle au fonctionnement efficace et efficient des chaînes d'approvisionnement modernes. Les défis suivants y sont associés :

1. Complexité des chaînes d'approvisionnement mondiales :

Dans un monde de plus en plus mondialisé, les chaînes d'approvisionnement peuvent s'étendre sur de nombreux pays et continents, reliant différents systèmes juridiques, culturels et économiques. Ce réseau mondial, bien qu'avantageux pour l'expansion des entreprises et la réduction des coûts, introduit également des complexités. Il s'agit notamment d'exigences réglementaires diverses, d'instabilités politiques et de défis logistiques variés. La gestion efficace de ces complexités exige une compréhension approfondie de la dynamique du commerce international et la capacité de naviguer dans différents paysages réglementaires.

2. Gestion et qualité des données :

Le succès de la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement dépend fortement de la qualité et de l'actualité des données. Des données précises et en temps réel sont essentielles pour prendre des décisions éclairées et anticiper les perturbations potentielles. Cependant, la collecte, le traitement et l'analyse de grandes quantités de données posent des défis importants, notamment pour garantir l'intégrité et la sécurité des données. Le défi n'est pas seulement de collecter ces données, mais aussi de les interpréter efficacement pour obtenir des informations utiles.

3. L'évolution du paysage des risques :

Le paysage des risques est en constante évolution et de nouvelles menaces apparaissent régulièrement. Les menaces liées à la cybersécurité, par exemple, constituent un risque important pour l'infrastructure numérique des chaînes d'approvisionnement. Le changement climatique introduit également de nouveaux risques environnementaux qui affectent l'approvisionnement, la production et la logistique. Pour s'adapter à ces changements, il faut faire preuve d'agilité et adopter une approche proactive de la gestion des risques, tout en restant à l'affût des tendances émergentes et des avancées technologiques.

4. Allocation des ressources :

La mise en œuvre de stratégies efficaces de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement nécessite souvent des investissements importants en termes de temps, de finances et de ressources humaines. Les organisations doivent trouver un équilibre entre ces investissements et les autres priorités de l'entreprise. Le défi consiste à convaincre les parties prenantes de la valeur à long terme de la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement, à obtenir des ressources adéquates et à les allouer de manière optimale afin de maximiser l'impact de l'atténuation des risques.

5. Collaboration et communication :

Une gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement efficace nécessite une collaboration et une communication entre les différents services de l'entreprise et avec les partenaires commerciaux tels que les fournisseurs, les prestataires de services logistiques et les clients. Toutefois, la création d'un environnement collaboratif peut s'avérer difficile, en particulier lorsqu'il s'agit de partenaires externes qui ont leurs propres priorités et systèmes. Assurer une communication transparente, des objectifs communs et des stratégies de gestion des risques alignées entre toutes les parties est crucial, mais souvent difficile à réaliser.

1.2 Gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement – la transparence comme élément clé

Pour parvenir à une gestion solide et souple des risques de la chaîne d'approvisionnement, il faut faire preuve de transparence, c'est-à-dire partager ouvertement des informations sur le parcours d'un produit depuis son origine jusqu'au consommateur final – dans le cas des denrées alimentaires, il s'agit du parcours de la ferme à la table.

Il s'agit de fournir aux clients des informations détaillées sur les différentes étapes de la production, de la transformation et de la distribution des produits, ainsi que sur l'approvisionnement en matières premières et l'utilisation des techniques de production.

Pour parvenir à la transparence, les entreprises doivent tout d'abord «cartographier» leur chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire collecter et analyser des données à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit notamment d'informations sur l'origine des matières premières, la transformation et l'emballage des produits, ainsi que le transport et le stockage des marchandises. Les entreprises doivent également être disposées à partager ces informations avec leurs clients et les autres parties prenantes, par le biais de données sur la chaîne de contrôle ou de canaux tels que les étiquettes d'emballage, les sites web et les réseaux sociaux.

La profondeur des interactions requises dans la chaîne d'approvisionnement est propre à l'entreprise, et dépend par exemple du code de conduite (exigences relatives aux pratiques des fournisseurs en matière de conformité environnementale, sociale et de gouvernance) et de la sensibilité des matières premières à l'authenticité du produit.

La transparence peut être bénéfique aux entreprises de plusieurs façons. Tout d'abord, elle peut contribuer à instaurer la confiance et la crédibilité auprès des clients, qui sont plus enclins à acheter des produits auprès d'entreprises transparentes sur leurs activités. Deuxièmement, elle peut aider les entreprises à identifier et à traiter tout problème potentiel dans la chaîne d'approvisionnement, comme les violations des droits de l'Homme, des normes environnementales ou les risques de fraude sur les produits. En ayant une vision claire de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, les entreprises peuvent prendre des mesures pour atténuer ces risques et améliorer leurs opérations.



1.2.1 Les défis de la transparence de la chaîne d'approvisionnement

De nombreuses entreprises éprouvent des difficultés à obtenir les informations dont elles ont besoin de la part de leurs partenaires en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement, tels que les fournisseurs, les courtiers, les prestataires de services logistiques ou de stockage. Cela s'explique notamment par le fait qu'au cours des dernières décennies, les chaînes d'approvisionnement n'ont pas été conçues pour être transparentes. Les entreprises et les fournisseurs craignent que la divulgation de trop d'informations ne nuise à leur avantage concurrentiel ou ne les expose à des critiques. Une autre raison est que les informations pertinentes, telles que les détails des pratiques de la chaîne d'approvisionnement en amont, peuvent ne pas être collectées ou, si elles existent, être incomplètes ou ambiguës.

La collecte d'informations auprès des fournisseurs peut être une tâche difficile pour les entreprises. Voici quelques-uns des défis auxquels elles peuvent être confrontées :

- 1. Manque de visibilité :** Lorsque les produits sont amenés à être déplacés, il peut être difficile de suivre leur origine et leur production. Les fournisseurs indirects peuvent être situés dans des régions ou des pays différents et utiliser des méthodes de production ou des matériaux différents. Il peut donc être difficile pour les entreprises de production alimentaire, par exemple, d'avoir une visibilité sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.
- 2. Ressources limitées :** La collecte d'informations auprès d'un grand nombre de fournisseurs peut prendre beaucoup de temps et nécessiter de nombreuses ressources. Les entreprises peuvent ne pas disposer du personnel ou de la technologie nécessaires pour gérer efficacement une chaîne d'approvisionnement complexe.
- 3. Qualité des données :** Même lorsque les informations sont collectées, elles peuvent ne pas être exactes ou à jour. Les petits fournisseurs situés en aval de la chaîne d'approvisionnement peuvent ne pas disposer du même niveau de ressources ou d'expertise que les grandes entreprises, ce qui peut entraîner des erreurs ou des incohérences dans les données.
- 4. Obstacles à la communication :** Les barrières linguistiques et culturelles peuvent également constituer un défi lorsqu'il s'agit de communiquer avec des fournisseurs situés dans des régions ou des pays différents. Les malentendus ou les mauvaises communications peuvent entraîner des retards ou des erreurs dans la chaîne d'approvisionnement.

1.2.2 Améliorer la transparence de la chaîne d'approvisionnement

Pour relever les défis susmentionnés, un travail d'équipe au sein des organisations est nécessaire, avec un effort coordonné de la part des différents services. Les équipes pluridisciplinaires peuvent utiliser les outils et les cadres existants pour approfondir la compréhension de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.

Les entreprises peuvent prendre les mesures suivantes :

- 1. Mettre en œuvre un programme d'engagement des fournisseurs :** S'engager auprès des fournisseurs pour établir une relation de confiance et les encourager à partager des informations. Il peut s'agir de réunions régulières ou d'enquêtes visant à recueillir des informations sur leurs pratiques et leurs performances.
- 2. Simplifier le processus :** Élaborer un processus rationalisé de collecte d'informations qui soit facile à suivre pour les fournisseurs. Utilisez un langage clair et donnez des exemples pour vous assurer que les fournisseurs comprennent ce qui est demandé.

3. **Utiliser la technologie** : Utiliser la technologie, comme les portails de fournisseurs ou les outils de collecte de données automatisés, pour simplifier le processus de collecte d'informations.
4. **Définir des attentes claires** : Communiquer clairement les attentes des fournisseurs en ce qui concerne la qualité et l'exactitude des informations qu'ils fournissent.
5. **Audit et suivi** : Contrôler la chaîne d'approvisionnement et les fournisseurs afin de s'assurer qu'ils respectent les normes requises et d'identifier les domaines susceptibles d'être améliorés.

1.3 Gestion des allégations

Ces dernières années, l'industrie alimentaire a connu une demande croissante de transparence, les consommateurs s'intéressant de plus en plus à l'origine et au mode de production de leurs aliments. Cela se traduit par la présence de plus en plus fréquente sur le marché d'allégations de produits mettant en évidence l'origine des matières premières, comme les AOP (appellations d'origine protégée), le type de traitement appliqué à l'agriculture, comme l'agriculture biologique, ou les critères de bien-être social appliqués à la production de la matière première, comme le commerce équitable.

Les allégations environnementales telles que «respectueux de l'environnement» ou «durable» peuvent attirer les consommateurs conscients de l'impact environnemental des produits. Les allégations sociales sur les produits, telles que «commerce équitable», «source éthique» ou «socialement responsable», sont essentielles pour les marques qui souhaitent démontrer leur engagement en faveur de questions sociales telles que les salaires équitables, les droits du travail et les chaînes d'approvisionnement éthiques. Toutefois, ces allégations s'accompagnent de risques, notamment la surveillance réglementaire, le scepticisme des consommateurs et l'atteinte à la réputation, si elles ne sont pas correctement étayées.

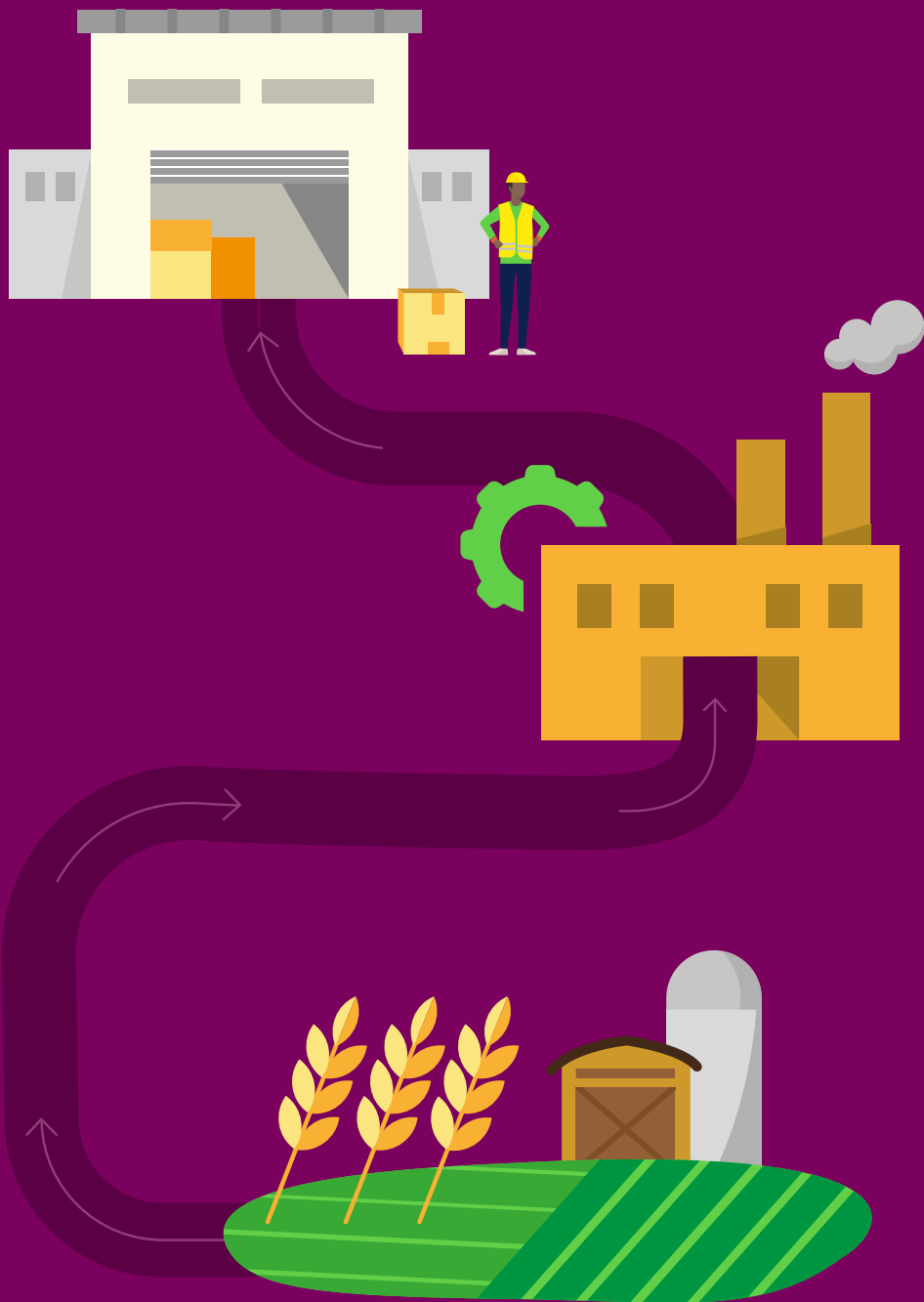
Les allégations tendent également à s'accompagner d'une majoration de prix – produits biologiques par rapport aux produits conventionnels ou huile d'olive extra vierge provenant d'un pays ou d'une région spécifique par rapport à une huile d'olive non spécifiée.

Garantir l'intégrité du produit pour ces allégations et ces produits est particulièrement important pour la confiance des clients. Si une allégation s'avère fautive, les clients se sentent trompés et sont contrariés sur le plan émotionnel, au lieu de se plaindre «simplement» de la mauvaise qualité des produits.

De plus, les gouvernements et les ONG font pression sur les entreprises pour qu'elles divulguent des informations sur leurs chaînes d'approvisionnement, faute de quoi elles risquent de nuire à leur réputation. De nombreuses entreprises ont fait de la transparence un élément clé de la gestion de leur chaîne d'approvisionnement afin de se conformer à ces exigences et de garantir une vérification continue des allégations relatives aux produits.

C'est pourquoi la gestion des allégations a été introduite dans l'IFS Supply Chain Processes Check, afin d'intégrer ce sujet important dans l'approche globale de la chaîne d'approvisionnement en matière de transparence et d'intégrité des produits.

2



2. IFS Supply Chain Processes Check – Liste des exigences

REQ NO	QUESTIONS
1	Gouvernance et engagement
1.1	La direction générale a inclus un cadre de gestion des risques liés à la chaîne d’approvisionnement dans la politique de l’entreprise.
1.2	La politique de gestion des risques liés à la chaîne d’approvisionnement est connue des employés des services concernés et se décline en objectifs mesurables pour les différents services.
2	Communication du code de conduite
2.1	L’entreprise a élaboré un code de conduite pour les partenaires de la chaîne d’approvisionnement, qui repose sur les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.
2.2	Le code de conduite est communiqué aux employés concernés et aux partenaires de la chaîne d’approvisionnement et confirmé par ces derniers.
3	Vue d’ensemble de la chaîne d’approvisionnement
3.1	L’entreprise dispose d’une analyse actualisée et systématique de la chaîne d’approvisionnement, qui montre la position de l’entreprise dans cette chaîne.
3.2	L’analyse de la chaîne d’approvisionnement est basée sur les risques afin d’identifier les partenaires de la chaîne d’approvisionnement qui sont impliqués dans la fabrication et la distribution des produits.
4	Analyse de la chaîne d’approvisionnement basée sur les risques
4.1	L’entreprise dispose d’un système permettant d’identifier les risques potentiels au sein de sa propre chaîne d’approvisionnement.
4.2	Une analyse des dangers est effectuée pour tous les dangers possibles et attendus et les risques identifiés sont documentés.
4.3	Une revalidation, tenant compte des développements actuels et des réglementations légales, est effectuée au moins une fois au cours d’une période de 12 mois ou à chaque fois que des changements significatifs se produisent.
4.4	L’entreprise remplit la liste des produits de base pour l’évaluation préalable, en utilisant la liste prédéfinie des matières premières critiques, le cas échéant.
5	Conformité des partenaires de la chaîne d’approvisionnement
5.1	Les partenaires de la chaîne d’approvisionnement sont informés des dispositions légales à respecter (par exemple, la CSDDD).
5.2	L’entreprise a mis en place un système de contrôle des partenaires de la chaîne d’approvisionnement en ce qui concerne le respect des exigences des clients. La sélection des partenaires et la fréquence des contrôles sont basées sur les risques.
5.3	L’entreprise a mis en place une procédure de notification et de réclamation pour enregistrer les cas de non-conformité de la part des partenaires de la chaîne d’approvisionnement.
6	Gestion des allégations
6.1	L’entreprise a procédé à une évaluation des risques pour les allégations utilisées.
6.2	Sur la base de l’évaluation des risques, l’entreprise a mis en place un système de vérification des allégations utilisées.
7	Gestion des données dans la chaîne d’approvisionnement
7.1	Un système efficace de gestion des données est mis en place pour garantir la fiabilité des données des systèmes verticaux, qui sont transmises à la fois électroniquement et manuellement.

2.1 Gouvernance et engagement

1	Gouvernance et engagement
1.1	La direction générale a inclus un cadre de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement dans la politique de l'entreprise.
1.2	La politique de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement est connue des employés des services concernés et se décline en objectifs mesurables pour les différents services.

Qu'est-ce que cela signifie ?

- La gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement commence par la mise en place de politiques au sein de l'ensemble de l'entreprise. Une politique d'entreprise établit la base fondamentale du développement à long terme de l'entreprise. Outre les facteurs généraux déjà bien connus et établis, tels que l'orientation client, le respect de la législation, la sécurité des produits et l'orientation qualité, il est important d'inclure également des politiques concernant la chaîne d'approvisionnement et les partenaires commerciaux de l'entreprise. Ces politiques doivent inclure des objectifs clairs de développement à long terme concernant la fiabilité des fournisseurs, la transparence et les questions de diligence raisonnable (tel que le respect de l'éthique),
- c'est-à-dire l'atténuation des effets négatifs sur les droits de l'Homme lors de l'approvisionnement en matières premières ou en produits semi-finis, et l'atténuation et l'élimination des effets négatifs sur l'environnement).
- Il est important d'informer tous les employés concernés des politiques définies et de sensibiliser les employés sur l'impact de ces politiques sur leur travail. Une fois qu'ils auront compris leur rôle et leurs responsabilités, ils seront en mesure d'intégrer les politiques dans leurs méthodes de travail. Pour ce faire, il convient d'identifier les services et les employés concernés par les politiques établies, afin que toutes les personnes impliquées dans les activités de la chaîne d'approvisionnement puissent agir en conséquence. Le document ECD Due Diligence Guidance for Responsible Business Conduct donne un exemple des services susceptibles d'être concernés par les questions de diligence raisonnable.
- A partir des politiques mises en place, des objectifs mesurables doivent être définis et suivis. Les objectifs mesurables sont essentiels pour évaluer les progrès accomplis – lorsqu'un objectif est spécifique et mesurable, il peut être mieux suivi et évalué, et il a plus de chances d'être atteint.
- Un outil utile pour établir des objectifs mesurables est l'approche «**SMART**», qui signifie qu'un objectif doit être basé sur les paramètres suivants : **S**pécifique, **M**esurable, **A**tteignable, **R**éaliste et **T**emporellement défini.

Exemple d'objectifs mesurables :

- *Mise en place et approbation d'un fournisseur alternatif de grains de café (arabica) en provenance du Nicaragua, avec des livraisons minimales de 3,5 tonnes jusqu'au troisième trimestre 2025.*
- *Adhésion et participation active à l'initiative multipartite «SustainabilityForFood e. V.» jusqu'à la fin de 2025.*
- Il est nécessaire d'identifier et de répartir les services qui sont responsables de la réalisation de certains objectifs ou qui sont concernés par ceux-ci, et de veiller à ce qu'ils y soient sensibilisés. Les employés sont alors en mesure de travailler à la réalisation de ces objectifs et d'augmenter ainsi les chances de les atteindre.

Preuves

- Politique écrite de l'entreprise ou déclaration(s) de politique, qui comprend clairement une description de l'approche de l'entreprise en matière de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, y compris des déclarations sur les objectifs à long terme en matière de coopération, de transparence et de diligence raisonnable avec leurs partenaires commerciaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement (en amont et en aval).
- Documents sur la manière dont les services ont été identifiés comme pertinents au sein de l'entreprise (tels que les achats/approvisionnements, la qualité, la logistique, le service juridique/la conformité, etc.).
- Les documents relatifs à la communication de la politique de l'entreprise ou de la (des) déclaration(s) de politique aux employés, par exemple dans le cadre d'une lettre d'information, de l'intranet, dans le cadre de l'intégration des nouveaux employés (la politique doit être facilement accessible aux employés dans plusieurs langues, si nécessaire).
- Politiques ou – dérivé de celles-ci – un code de conduite pour l'entreprise en interne, avec des enregistrements de la communication aux employés, qui doit être disponible en plusieurs langues, si nécessaire.
- Mises à jour / versions et évolutions de la politique au cours des dernières années.
- Documents contenant des informations sur les objectifs et les indicateurs clés de performance définis au sein de l'entreprise en rapport avec la politique, par exemple documents stratégiques, mises à jour/ rapports sur les performances, y compris l'affectation au(x) service(s) concerné(s).



2.2 Communication du code de conduite

2	Communication du code de conduite
2.1	L'entreprise a élaboré un code de conduite pour les partenaires de la chaîne d'approvisionnement, qui repose sur les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.
2.2	Le code de conduite est communiqué aux employés concernés et aux partenaires de la chaîne d'approvisionnement et confirmé par ces derniers.

Qu'est-ce que cela signifie ?

- Le code de conduite des fournisseurs est un outil important dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il permet d'informer les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et de convenir avec eux des règles et des principes à respecter. La création d'un code de conduite pour les fournisseurs permet de définir des attentes claires pour les fournisseurs/partenaires, de manière à ce qu'ils puissent les consulter et s'y engager. Cela est d'autant plus important lorsque l'entreprise s'approvisionne en matériaux et en produits dans des pays où les lois sur l'environnement et/ou les droits de l'Homme et le travail sont inexistantes ou insuffisamment appliquées.
- Par le biais du code de conduite, l'entreprise communique ses attentes à l'égard de ses fournisseurs ou partenaires. En tant qu'obligation externe, le CdC constitue l'interface entre les valeurs et les objectifs de l'entreprise en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement et le comportement qu'elle souhaite voir adopter par ses fournisseurs. Un CdC s'adresse généralement aux fournisseurs directs.

- Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) doivent être considérés comme un point de départ pour la prise en compte des aspects liés à l’environnement et aux droits de l’Homme dans le code de conduite des fournisseurs. Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative stratégique destinée aux entreprises qui s’engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés dans les domaines des droits de l’Homme, du travail, de l’environnement et de la lutte contre la corruption. Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies découlent de ce qui suit :
 - La Déclaration Universelle des droits de l’Homme.
 - Déclaration de l’Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
 - La déclaration de Rio sur l’environnement et le développement.
 - La convention des Nations Unies contre la corruption.
- Une fois le code de conduite des fournisseurs établi ou adapté, il convient de le communiquer à toutes les parties concernées, c’est-à-dire à tous les fournisseurs, prestataires de services et employés de l’entreprise, qui sont touchés par les règles et les principes du code de conduite. La méthode de communication peut varier et doit être alignée sur les procédures générales de l’entreprise.
- L’entreprise s’efforce de faire confirmer le CdC par les partenaires de la chaîne d’approvisionnement, afin de s’assurer que les règles et les principes sont reconnus et compris. Pour ce faire, l’entreprise met au point les méthodes de communication adaptées avec ses partenaires commerciaux, conformément aux exigences du chapitre 2.7 Gestion des données dans la chaîne d’approvisionnement.

Preuves

- Version écrite du code de conduite du fournisseur, comprenant au minimum les 10 principes de PMNU (ou d’autres principes concernant les droits de l’Homme et les questions environnementales).
- Registres des formations des employés ou des entretiens avec le personnel, procès-verbaux des réunions contenant les grandes lignes de la communication du code de conduite dans sa version la plus récente.
- Confirmation écrite des partenaires de la chaîne d’approvisionnement que le CdC (dans sa version actuelle) est reconnu et confirmé (cela peut se faire par différents moyens, par exemple numériquement via un outil de gestion de la chaîne d’approvisionnement ou une signature numérique ou une version imprimée)

Un guide pratique sur l’élaboration d’un code de conduite pour les fournisseurs est disponible à l’annexe 1.



2.3 Vue d’ensemble de la chaîne d’approvisionnement

3	Vue d’ensemble de la chaîne d’approvisionnement
3.1	L’entreprise dispose d’une analyse actualisée et systématique de la chaîne d’approvisionnement, qui montre la position de l’entreprise dans cette chaîne.
3.2	L’analyse de la chaîne d’approvisionnement est basée sur les risques afin d’identifier les partenaires de la chaîne d’approvisionnement qui sont impliqués dans la fabrication et la distribution des produits.

Qu'est-ce que cela signifie ?

- L'entreprise conserve une vue d'ensemble détaillée et régulièrement mise à jour de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, qui comprend l'identification de tous les fournisseurs, distributeurs et autres parties prenantes impliqués dans la production et la transformation, la logistique et la distribution de ses produits. Cette analyse doit indiquer clairement la place de l'entreprise dans ce réseau.
- L'objectif est de disposer d'une cartographie transparente et complète de la chaîne d'approvisionnement, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la livraison du produit final. Pour avoir une vue d'ensemble de la (des) chaîne(s) d'approvisionnement des produits semi-finis ou des matières premières achetées, l'entreprise doit cartographier (à l'aide d'un organigramme ou d'un document similaire), pour chaque produit final qu'elle vend, tous ses partenaires en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement, y compris leur rôle associé au produit.
- Lorsqu'un ingrédient d'un produit provient de différents fournisseurs ou que la distribution est assurée par plusieurs fournisseurs, il est possible d'obtenir des informations sur le produit.
- En ce qui concerne les fournisseurs de services logistiques, une cartographie doit être réalisée afin d'obtenir une vue d'ensemble des différents partenaires.
- L'entreprise procède à une évaluation de sa chaîne d'approvisionnement fondée sur les risques, en se concentrant sur l'identification des partenaires susceptibles de présenter des risques opérationnels, économiques, politiques, environnementaux, sociaux ou de cybersécurité (voir annexe 3, liste des facteurs de risque).
- L'analyse doit mettre en évidence les sujets de préoccupation liés au fournisseur et à sa localisation, tels que les violations des droits de l'Homme, les incidences sur l'environnement ou l'instabilité économique. Etablir des priorités dans les domaines à haut risque permet à l'entreprise de prendre des mesures préventives et de garantir le respect des normes de durabilité, de réglementation et d'éthique.
- Le type d'analyse de la chaîne d'approvisionnement peut varier, car il existe de nombreux outils différents et la science continue de s'adapter à l'évolution des exigences de la chaîne d'approvisionnement auxquelles les entreprises doivent faire face, en particulier maintenant que la diligence raisonnable ESG doit également être prise en compte dans la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement. Toutefois, les étapes clés d'une analyse de la chaîne d'approvisionnement sont l'identification des risques, l'analyse des dangers et l'évaluation des risques, et doivent être respectées.
- Des méthodologies d'évaluation des risques plus élaborées ou plus avancées peuvent être utilisées pour se conformer aux exigences, telles que le modèle de gestion des risques du plan de prévention des risques ou le modèle de gestion des risques de l'entreprise (ERM), pour autant qu'elles soient fondées sur une approche systématique et comprennent les principales étapes. Veuillez vous référer à l'annexe 3 pour plus d'informations.

Un guide pratique pour l'élaboration d'un système de cartographie de la chaîne d'approvisionnement est disponible à l'annexe 2.

Preuves

- Analyse documentée de la chaîne d'approvisionnement qui comprend l'état actuel des fournisseurs et des prestataires de services, est basée sur une méthodologie de gestion des risques.
- Enregistrements relatifs à l'identification du flux de produits (de l'approvisionnement au client), y compris l'identification des différents partenaires de la chaîne d'approvisionnement (production, distribution ou prestataires de services).

- Profils détaillés de chaque partenaire de la chaîne d’approvisionnement identifié dans l’évaluation des risques, y compris les certifications et les dossiers de conformité.
- Copie des contrats des fournisseurs comportant des clauses relatives au développement durable, aux droits de l’Homme et à la responsabilité environnementale.
- Données historiques sur les performances des fournisseurs, montrant la conformité et les enregistrements de livraison.



2.4 Analyse de la chaîne d’approvisionnement basée sur les risques

4	Analyse de la chaîne d’approvisionnement basée sur les risques
4.1	L’entreprise dispose d’un système permettant d’identifier les risques potentiels au sein de sa propre chaîne d’approvisionnement.
4.2	Une analyse des dangers est effectuée pour tous les dangers possibles et attendus et les risques identifiés sont documentés.
4.3	Une revalidation, tenant compte des développements actuels et des réglementations légales, est effectuée au moins une fois au cours d’une période de 12 mois ou à chaque fois que des changements significatifs se produisent.
4.4	L’entreprise remplit la liste des produits de base pour l’évaluation préalable, en utilisant la liste prédéfinie des matières premières critiques, le cas échéant.

2.4.1 Identification des risques

Qu’est-ce que cela signifie ?

- L’entreprise met en place un système permettant d’identifier et d’évaluer les dangers potentiels et les risques associés à toutes les étapes des ingrédients du produit, de leur production et de leur distribution tout au long de la chaîne d’approvisionnement. Ces risques peuvent être liés à la continuité de l’approvisionnement, au respect de la législation, à l’environnement ou à des facteurs sociaux.
- Le système couvre tous les éléments et étapes de la chaîne d’approvisionnement, y compris l’approvisionnement en matières premières, le transport, la transformation, le stockage et la distribution.
- L’entreprise est tenue d’élaborer un cadre pour l’identification des risques comprenant des mesures et des outils pertinents pour pouvoir identifier les risques potentiels, tels que des questionnaires à l’intention des fournisseurs, le contrôle de sources de données externes, des audits de fournisseurs ou la collaboration avec les parties prenantes afin de recueillir des informations et des tendances.
- L’entreprise utilise les facteurs de risque définis à l’annexe 3 pour regrouper les risques spécifiques dans les principaux facteurs : économiques, environnementaux, politiques, sociaux et autres (par exemple, risques opérationnels ou de cybersécurité et autres risques éventuels n’entrant pas dans les autres groupes).
- Les résultats des activités de contrôle ainsi que le mécanisme de notification et la procédure de réclamation sont également pris en compte pour l’identification des risques.

Un guide pratique pour l’élaboration d’un système d’identification des risques figure à l’annexe 3.

Preuves

- Procédure décrivant le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques potentiels mis en place par l'entreprise.
- Les données historiques sur les risques identifiés reçues par le biais du mécanisme de notification et du système de réclamations pour certains fournisseurs, y compris les rapports d'audit et les questionnaires adressés aux fournisseurs.
- Preuve de l'existence d'outils ou de logiciels internes ou externes utilisés pour suivre, évaluer et atténuer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement.
- Dossiers du mécanisme de notification et de la procédure de réclamation décrivant les nouveaux risques réels ou potentiels.
- Risques identifiés et documentés pour chaque matière première en fonction du produit pour lequel elle est utilisée et du facteur de risque et de la catégorie de risque identifiés.

2.4.2 Analyse des dangers et évaluation des risques

Qu'est-ce que cela signifie ?

- Sur la base de la vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement (voir chapitre 2.3) et de l'identification des partenaires commerciaux impliqués dans l'approvisionnement en matières premières critiques, l'entreprise procède à une analyse des dangers et à une évaluation des risques pour tous les produits et leurs ingrédients pour lesquels un facteur de risque a été identifié et classifié.
- L'évaluation des risques doit prendre en compte les deux dimensions suivantes : la probabilité d'occurrence (fréquence vraisemblable) et le niveau de dommage potentiel (gravité). Ces deux dimensions peuvent être déterminées de manière qualitative et/ou quantitative. Les techniques quantitatives peuvent être basées sur des évaluations statistiques antérieures ou être réalisées à l'aide de modèles de simulation. Toutefois, pour les petites et moyennes entreprises, il peut être difficile de déterminer les dimensions quantitatives de certains aspects, en particulier lors de la mise en place d'une gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement.
- L'évaluation de la probabilité d'occurrence (fréquence vraisemblable) et du niveau de dommage potentiel (gravité) aboutit à un certain niveau d'importance lorsqu'il s'agit de déterminer si un ingrédient d'un produit doit être considéré comme une matière première critique.
- Une matière première est considérée comme «critique» si elle présente un niveau égal ou supérieur à celui défini par l'entreprise pour définir une matière première critique. L'IFS ne peut pas prescrire la priorité du risque ; il s'agit d'une décision individuelle prise par l'entreprise. Toutefois, le raisonnement qui sous-tend cette décision doit être fondé sur un jugement solide et être documenté. À titre indicatif, de nombreuses entreprises considèrent que les matières premières dont l'importance globale va de moyenne à sévère sont de nature critique.
- La liste des matières premières de la pré-évaluation dans le logiciel IFS Auditor auditXpress Neo contient une liste de matières premières considérées comme critiques pour les facteurs de risque économiques, environnementaux, sociaux et politiques. Si une entreprise manipule ou produit l'une de ces matières premières, elle doit leur accorder une attention particulière dans le cadre de l'analyse des dangers et de l'évaluation des risques.

Un guide pratique sur les étapes et les meilleures pratiques pour réaliser une analyse des dangers et une évaluation des risques est disponible à l'annexe 4.

Preuves

- Procédures décrivant les étapes de la méthodologie d'évaluation des risques.
- Évaluation documentée des risques pour chaque produit ou matière première pour lequel un facteur de risque a été identifié.
- Documents relatifs aux sources utilisées par l'entreprise pour déterminer les niveaux de probabilité et de gravité de chaque facteur de risque analysé.
- Risques finaux documentés et niveau d'importance global pour les matières premières évaluées.
- Décision documentée sur les matières premières considérées comme critiques.

Remarque : Cette évaluation des risques étant considérée comme une première étape dans l'identification des matières premières critiques, la profondeur de l'analyse est limitée. Pour réaliser une analyse plus élaborée et plus approfondie de certains risques et élaborer des stratégies d'atténuation pertinentes, veuillez vous référer aux guides suivants, en fonction de la nature du risque :

- Se référer au guide **IFS Product Fraud Mitigation** (pour les facteurs de risque économiques)
- Se référer au guide **IFS ESG Compliance** (pour les facteurs de risques environnementaux, sociaux et politiques) <https://www.ifs-certification.com/en/>

2.4.3 Revalidation

Qu'est-ce que cela signifie ?

- La revalidation d'une analyse de la chaîne d'approvisionnement, de son analyse des dangers et de son évaluation des risques est essentielle pour garantir l'efficacité permanente des stratégies de gestion des risques, en particulier face à l'évolution des conditions du marché, des exigences réglementaires et des défis environnementaux. Elle implique de revoir et de réévaluer l'analyse initiale afin de confirmer son exactitude, sa pertinence et son applicabilité.
- L'entreprise doit définir clairement le champ d'application de la revalidation (en particulier pour les revalidations effectuées au cours de l'année où un changement important s'est produit). Il s'agit notamment de préciser quelles parties de l'analyse de la chaîne d'approvisionnement doivent être réexaminées et pourquoi. L'objectif est de déterminer si les risques et les stratégies d'atténuation précédemment identifiés sont toujours valables ou si de nouveaux risques sont apparus.
- L'entreprise doit examiner les données de l'analyse initiale pour voir comment les événements réels se comparent aux prédictions ou aux attentes. Les divergences, les succès et les échecs doivent être identifiés pour comprendre si les hypothèses ou les modèles initiaux étaient exacts. L'objectif est d'évaluer l'exactitude des prévisions des risques réels et potentiels et de leur analyse.
- Une nouvelle évaluation des risques doit être effectuée afin de déterminer si certains risques ont évolué ou si de nouveaux risques sont apparus. Les facteurs environnementaux, sociaux, politiques, économiques, opérationnels et de cybersécurité doivent être réévalués. Il s'agit ici de déterminer si le paysage des risques a changé en raison, par exemple, des performances des fournisseurs, des nouvelles conditions du marché, du changement climatique, des évolutions géopolitiques, des réglementations ou des technologies.

- Sur la base des conclusions du processus de revalidation, l'entreprise met à jour les plans de gestion et de surveillance des risques. Il s'agit notamment d'affiner les stratégies de suivi et de réaction aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de veiller à ce que les nouveaux risques soient couverts.
- Un changement important peut être un produit nouveau ou modifié, le changement d'un fournisseur clé, une sécheresse prolongée dans un pays fournisseur, une instabilité politique importante ou même une guerre dans un pays fournisseur.

Preuves

- Documentation de l'analyse actualisée de la chaîne d'approvisionnement et de l'analyse des risques, y compris la traçabilité des dates d'exécution.
- Objectifs de la chaîne d'approvisionnement, indicateurs clés de performance (KPI) et exigences réglementaires, y compris les résultats montrant si les plans d'urgence (par exemple, fournisseurs de secours, itinéraires alternatifs) permettent de gérer les risques identifiés.
- Dates d'examen prévues pour la revalidation, garantissant que le processus est cyclique et s'adapte aux nouveaux risques.
- Retour d'information continu de la part des parties prenantes et des participants à la chaîne d'approvisionnement afin d'améliorer le système, y compris les contributions des parties prenantes provenant de différentes sources, en soulignant les domaines de préoccupation.
- Données historiques sur les performances des fournisseurs (retards, interruptions, dépassements de coûts, etc.) ou rapports sur les performances des fournisseurs et registres d'incidents.
- Des outils de surveillance tels que des tableaux de bord des risques, des flux de données en temps réel (météo, alertes géopolitiques, etc.) et des outils de suivi de la conformité.
- Les tendances du secteur et les conditions du marché qui peuvent avoir changé depuis la dernière analyse.
- Des plans de gestion des risques actualisés, de nouvelles stratégies d'urgence et des procédures documentées pour faire face aux risques émergents.
- Accords avec de nouveaux fournisseurs ou modification des contrats existants pour atténuer les risques.

2.4.4 Liste des produits de base

Pour favoriser la transparence de la chaîne d'approvisionnement, l'IFS a élaboré une liste de produits de base que les entreprises sont invitées à utiliser pour communiquer à leurs clients des informations importantes sur la chaîne d'approvisionnement.

Une liste prédéfinie permet de sélectionner les produits de base pertinents pour l'entreprise, considérés comme critiques pour les facteurs de risque économiques, environnementaux, sociaux et politiques.

Cette sélection prédéfinie de produits a été choisie pour mettre l'accent sur des produits spécifiques considérés comme critiques et pour s'assurer que les entreprises ne sont pas submergées par la nécessité de documenter toutes leurs matières premières identifiées.

Cette liste permet de comprendre clairement les domaines de vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement. Elle contient les points de données suivants :

1. Ingrédients

Utiliser la liste prédéfinie pour sélectionner les produits de base, pertinents pour l'entreprise, qui sont considérés comme critiques pour les facteurs de risque économiques, environnementaux, sociaux et politiques.

2. Pays d'origine de l'ingrédient

Indiquer le pays d'origine de chaque matière première et ingrédient répertorié.

3. Région

Pour une localisation plus détaillée, indiquez la région du pays.

4. Description du fournisseur

Un champ de texte dans lequel des informations sur le fournisseur peuvent être saisies.

5. Catégorie de risque / Description

Utiliser la liste prédéfinie pour attribuer une catégorie de risque (voir l'annexe 3 pour plus de détails).

6. Commentaire de l'auditeur

Un champ de texte où l'auditeur peut ajouter des informations supplémentaires

Qu'est-ce que cela signifie ?

- Même si l'entreprise identifie les matières premières critiques pour tous ses produits et matières premières de sa chaîne d'approvisionnement lors de l'analyse des dangers et de l'évaluation des risques (voir chapitre 2.4.2), il n'est pas attendu d'elle qu'elle saisisse les données de l'ensemble de l'analyse dans la liste des matières premières. Seule une sélection de matières premières critiques prédéfinies doit être documentée dans le logiciel IFS Auditor auditXpress Neo. Ceci est cependant indépendant du résultat et du niveau de gravité identifiés par l'entreprise car il est attendu que ces matières premières listées soient de toute façon identifiées comme critiques.
- L'entreprise doit fournir des détails concernant les éléments suivants : matière première, pays (et région) d'origine et facteurs de risque identifiés. Des explications supplémentaires peuvent être fournies dans le champ «Explication de la catégorie de risque».

Preuves

- Données sauvegardées dans le logiciel d'audit IFS, auditXpress Neo : liste actualisée et détaillée des produits de base comprenant les matières premières critiques identifiées à partir d'une liste prédéfinie.
- Listes de produits et d'ingrédients.
- L'évaluation des risques qui montre le processus d'identification et de classification des matières premières critiques.
- Données relatives à la surveillance de la chaîne d'approvisionnement : documents attestant de la surveillance continue des matières premières critiques, y compris les ajustements apportés à la liste.



2.5 Conformité des partenaires de la chaîne d'approvisionnement

5	Conformité des partenaires de la chaîne d'approvisionnement
5.1	Les partenaires de la chaîne d'approvisionnement sont informés des dispositions légales à respecter (par exemple, la CSDDD).
5.2	L'entreprise a mis en place un système de contrôle des partenaires de la chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne le respect des exigences des clients. La sélection des partenaires et la fréquence des contrôles sont basées sur les risques.
5.3	L'entreprise a mis en place un mécanisme de notification et une procédure de réclamation pour enregistrer les cas de non-respect par les partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

2.5.1 Informer les partenaires de la chaîne d'approvisionnement des exigences légales

Qu'est-ce que cela signifie ?

- Les partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent être informés de la législation pertinente, telle que la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD), le règlement européen sur la déforestation (EUDR) et les autres législations pertinentes. Cela permet de s'assurer que tous les partenaires connaissent les exigences légales qui s'appliquent à leurs activités commerciales. Une communication claire de ces réglementations est essentielle pour minimiser les risques juridiques et promouvoir la conformité.
- Pour ce faire, il convient d'identifier les exigences légales (telles que la CSDDD, l'EUDR, le règlement européen sur les droits de l'Homme, la législation nationale sur le travail, la législation environnementale et les droits de l'Homme) qui s'appliquent à l'entreprise et à ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement.
- L'entreprise doit créer un système pour communiquer les exigences légales à tous les partenaires de la chaîne d'approvisionnement.
- Diverses méthodes de communication pourraient contribuer à assurer une diffusion efficace de l'information. Parmi les options possibles, on peut citer les suivantes:
 - Emails ou lettres d'information
 - Portails de fournisseurs en ligne avec mises à jour juridiques
 - Réunions de fournisseurs ou séminaires en ligne sur la conformité juridique
- L'entreprise pourrait élaborer et distribuer des documents expliquant les obligations légales spécifiques des partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Ces documents pourraient être inclus, par exemple, dans les codes de conduite, les manuels de conformité ou les guides des fournisseurs.
- Veillez à ce que les informations soient disponibles dans les langues parlées par les partenaires de votre chaîne d'approvisionnement et à ce qu'elles soient faciles à comprendre.

Preuves

- Liste des exigences légales applicables : document décrivant tous les cadres juridiques pertinents, y compris la CSDDD, et leur impact sur les opérations de la chaîne d'approvisionnement.
- Système de veille juridique : dossiers ou outils montrant comment l'entreprise suit l'évolution des lois et réglementations pertinentes.
- Enregistrements des courriels, bulletins d'information ou autres communications envoyés aux partenaires de la chaîne d'approvisionnement concernant les exigences légales.

- Captures d'écran ou liens vers les portails des fournisseurs où sont publiées les mises à jour juridiques.
- Copies des codes de conduite ou des manuels de conformité des fournisseurs distribués aux partenaires.
- Procès-verbal des séances d'information ou de formation pour les partenaires de la chaîne d'approvisionnement.
- Confirmation ou retour d'information de la part des partenaires de la chaîne d'approvisionnement sur la réception et la compréhension de l'information.
- Documentation des demandes de renseignements des fournisseurs sur les exigences légales et des réponses fournies.



2.5.2 Système de contrôle de la conformité aux exigences des clients

Qu'est-ce que cela signifie ?

- L'entreprise prend en considération tous les partenaires de sa chaîne d'approvisionnement qui contribuent au développement, à la fabrication ou à la distribution de produits ou de services et qui doivent répondre aux exigences ou aux attentes spécifiques des clients. Ce terme fait référence à toutes les normes ou conditions (telles que le code de conduite) que les clients de l'entreprise appliquent au produit, à ses ingrédients ou au service. Il peut s'agir de la qualité du produit, des délais de livraison, de la durabilité environnementale, des pratiques de travail équitables, etc.
- L'entreprise dispose d'une approche systématique pour suivre et contrôler la conformité de ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement aux exigences pertinentes des clients, qui peuvent porter sur la qualité, le développement durable, les normes éthiques, les réglementations légales ou d'autres demandes spécifiques des clients.
- L'entreprise doit non seulement assurer le suivi de ces exigences, mais aussi les communiquer aux partenaires de la chaîne d'approvisionnement et appliquer des mesures correctives en cas de non-conformité.
- Après la revalidation ou la réception de nouvelles exigences des clients, le plan de surveillance doit être adapté en conséquence.
- L'entreprise doit mettre en place un système qui envoie des alertes automatiques lorsque des facteurs de risque clés dépassent des seuils prédéfinis (par exemple, alertes météorologiques, conditions climatiques extrêmes, développements politiques ou tableaux de bord des risques géopolitiques, surveillance des droits de l'Homme, etc).
- L'entreprise doit établir des canaux de communication ouverts avec ses fournisseurs et ses partenaires afin de partager les données sur les risques, les prévisions et les plans d'urgence, et participer à des initiatives sectorielles visant à partager des informations sur les risques liés à la chaîne d'approvisionnement alimentaire, tels que les nouvelles exigences réglementaires ou les menaces émergentes.

Preuves

- Procédures et politiques documentées, telles que des politiques écrites de gestion de la chaîne d'approvisionnement détaillant la manière dont l'entreprise s'assure que ses partenaires respectent les exigences des clients.

- Plan de suivi indiquant les fournisseurs en fonction de leurs produits.
- Lignes directrices pour la réalisation de questionnaires, d'audits et de contrôles auprès des fournisseurs.
- Fiches d'évaluation des fournisseurs, calendriers de suivi et registres de performance.
- Audits et rapports, y compris, par exemple, les calendriers d'audit, les rapports et les certificats montrant que les fournisseurs font régulièrement l'objet d'un contrôle de conformité.
- Certifications de tiers (par exemple GlobalG.A.P. IFA ou CoC, BRC Ethical Trade and responsible sourcing, ISO 14001, EMAS) ou IFS ESG Compliance Check.
- Outils de contrôle de la chaîne d'approvisionnement, tels que des systèmes numériques ou des logiciels permettant de suivre les activités de la chaîne d'approvisionnement et la conformité, ou des alertes automatisées en cas de non-conformité ou d'écart par rapport aux normes.
- Code de conduite des fournisseurs, contrats et accords conformes.
- Clauses dans les accords avec les fournisseurs spécifiant les exigences de conformité et les pénalités ou mesures en cas de non-conformité.
- Preuve de la signature par les fournisseurs de contrats incluant des exigences spécifiques au client.
- Registres des actions correctives, montrant que l'entreprise a pris des mesures pour remédier à la non-conformité, par exemple en définissant et/ou en mettant en œuvre des actions correctives ou en imposant des pénalités aux partenaires non conformes.
- Preuve de la formation dispensée aux partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour s'assurer qu'ils comprennent les exigences des clients et s'y conforment.
- Registres de communication montrant que les exigences des clients sont clairement communiquées à tous les partenaires concernés de la chaîne d'approvisionnement.



2.5.3 Contrôle basé sur les risques

- La mise en œuvre d'une approche basée sur les risques pour la sélection et le contrôle des partenaires de la chaîne d'approvisionnement permet à l'entreprise d'utiliser efficacement ses ressources et de maximiser le rendement du temps et de l'argent consacrés aux activités de contrôle. L'entreprise peut s'adapter aux changements et maintenir une chaîne d'approvisionnement sûre et conforme en développant un cadre structuré d'évaluation des risques, en établissant des fréquences de contrôle adaptées et en réévaluant en permanence les risques liés aux partenaires.
- En mettant en œuvre une approche basée sur les risques, l'entreprise doit d'abord identifier les risques potentiels et réels (sur la base des évaluations précédentes) qui pourraient l'empêcher de répondre aux exigences des clients. Il peut s'agir de manquements au respect des droits fondamentaux de l'Homme ou de l'environnement, de perturbations de la production, de défaillances du contrôle de la qualité, de ruptures d'approvisionnement, de retards logistiques ou de non-respect des règles de sécurité.
- L'entreprise doit élaborer une stratégie de contrôle qui donne la priorité aux domaines à haut risque dans la chaîne d'approvisionnement, en relation avec le fournisseur et/ou le prestataire de services concerné. Il est nécessaire d'allouer davantage de ressources pour surveiller les risques les plus importants, afin de garantir le respect des exigences critiques des clients. La fréquence des contrôles (audits, inspections, examens des performances, etc.) doit également être déterminée en fonction du niveau de risque associé à chaque partenaire de la chaîne d'approvisionnement. Les partenaires à haut risque doivent être contrôlés plus fréquemment que les partenaires à faible risque.
- Les fournisseurs de matières premières critiques identifiées (y compris les matières premières énumérées à l'annexe 5) font l'objet d'une surveillance plus fréquente, compte tenu du score de risque obtenu lors de l'évaluation des risques et des exigences pertinentes des clients.

Preuves

- Procédure de mise en place d'un suivi fondé sur les risques, y compris les critères pris en compte
- Évaluation des risques documentée, montrant pourquoi et comment les fournisseurs ont été sélectionnés
- Liste des fournisseurs en fonction des produits ou des matières premières obtenus
- Exigences des clients telles que les contrats ou les codes de conduite
- Plan de suivi comprenant la hiérarchisation des risques et la justification de cette hiérarchisation
- Plan de contrôle précisant les mesures pour chaque fournisseur et leur fréquence
- Adaptation du plan de surveillance en fonction des registres de performance des fournisseurs



2.5.4 Mécanisme de notification et procédure de réclamation

Qu'est-ce que cela signifie ?

- En mettant en œuvre un mécanisme de notification clair et accessible et une procédure de réclamation bien structurée, les entreprises peuvent se conformer à la CSDDD et démontrer leur engagement en faveur du développement durable, des droits de l'Homme et des pratiques commerciales éthiques. Un suivi régulier, la transparence et une culture de la responsabilité sont essentiels pour garantir que ces systèmes permettent d'atténuer les risques et de répondre aux préoccupations en temps voulu et de manière équitable.
- Un mécanisme de notification permet aux parties prenantes (telles que les employés, les fournisseurs ou les communautés concernées) de signaler les violations potentielles ou réelles des droits de l'Homme et de l'environnement au sein de l'entreprise ou de sa chaîne d'approvisionnement. Ce système doit être accessible, transparent et protéger les dénonciateurs contre les représailles.
- La procédure de réclamation est un processus formalisé qui permet aux individus ou aux organisations (tels que les travailleurs, les communautés, les ONG, etc.) de déposer une réclamation s'ils estiment que l'entreprise ou sa chaîne d'approvisionnement cause ou contribue à des violations des droits de l'Homme ou à des effets néfastes sur l'environnement. Cette procédure doit être équitable, transparente et efficace, afin que les réclamations soient traitées rapidement et que des solutions soient trouvées.

Preuves

- Une description documentée du mécanisme de notification et de la procédure de réclamation, y compris les canaux de signalement disponibles
- Données sur le nombre de rapports soumis par différents canaux
- Documentation des programmes de formation des employés sur l'utilisation du mécanisme de notification
- Des rapports détaillés documentant le processus d'enquête et les conclusions pour chaque réclamation
- Plans écrits décrivant les mesures correctives prises en réponse aux réclamations fondées
- Rapports ou documentation de tiers indépendants impliqués dans l'enquête ou la résolution
- Preuves de la manière dont les résultats des mécanismes de notification et des procédures de réclamations ont été pris en compte dans les activités de contrôle basées sur les risques



2.6 Gestion des allégations

6	Gestion des allégations
6.1	L'entreprise a procédé à une évaluation des risques pour les allégations utilisées.
6.2	Sur la base de l'évaluation des risques, l'entreprise a mis en place un système de vérification des allégations utilisées.

Qu'est-ce que cela signifie ?

- L'entreprise doit identifier et évaluer les risques potentiels associés aux allégations («écologique», «biologique», «commerce équitable» ou «100 % naturel»). Ces risques peuvent inclure le non-respect de la réglementation, une atteinte à la réputation, des réactions négatives de la part des consommateurs ou des litiges juridiques liés à des allégations trompeuses ou non fondées.
- L'entreprise devrait opter pour des allégations claires et mesurables, afin de garantir la clarté et d'améliorer la vérification.
- L'évaluation des risques porte sur les implications de chaque allégation en termes de perception du marché, d'obligations légales et de possibilité de contestation de ces allégations.
- Après avoir procédé à une évaluation des risques, l'entreprise met en place un système structuré de vérification des allégations qu'elle formule. Ce système de vérification garantit que toutes les allégations sont véridiques, fiables et justifiées par des preuves crédibles, qui réduisent au minimum les risques identifiés lors de l'évaluation. Le système doit comprendre des processus permettant d'obtenir et de conserver la documentation nécessaire, tels que des rapports d'audit ou des certifications de tiers, ainsi que des contrôles internes permettant de vérifier les affirmations faites.
- L'entreprise évalue en permanence l'efficacité de son système de gestion des réclamations et l'adapte en fonction des besoins, notamment en réponse aux modifications de la réglementation, des chaînes d'approvisionnement ou des normes industrielles.

Des conseils sur la mise en œuvre pratique figurent à l'annexe 5.

Preuves

- Rapport d'évaluation des risques documentés détaillant les risques associés à chaque réclamation.
- Matrice des risques classant les risques par ordre de priorité (par exemple, faible, moyen ou élevé en fonction de la probabilité et de l'impact potentiel sur l'entreprise ; voir l'annexe 4).
- Procès-verbaux des réunions internes au cours desquelles les conclusions de l'évaluation des risques ont été examinées et approuvées.
- Avis de conseillers juridiques ou d'experts sur les risques réglementaires liés à des réclamations spécifiques.
- Politique écrite décrivant le processus de vérification de toutes les réclamations faites par l'entreprise.
- Liste de contrôle utilisée par les équipes chargées de la conformité ou de l'assurance qualité pour confirmer que les demandes sont étayées par la documentation et les certifications appropriées.
- Copies des certifications délivrées par des certificateurs tiers reconnus (par exemple, commerce équitable, produits biologiques de l'UE ou produits biologiques du NOP (USDA)).
- Rapports d'audit interne et externe démontrant que les demandes d'indemnisation ont été examinées et vérifiées.
- Preuve de l'existence d'un processus d'approbation interne pour les nouvelles demandes, y compris l'approbation des services concernés.
- Documentation prouvant que les fournisseurs respectent les normes requises pour faire des allégations spécifiques (par exemple, registres des salaires, accords d'approvisionnement éthique, etc.).



2.7 Gestion des données dans la chaîne d'approvisionnement

7	Gestion des données dans la chaîne d'approvisionnement
7.1	Un système efficace de gestion des données est mis en place pour garantir la fiabilité des données des systèmes verticaux, qui sont transmises à la fois électroniquement et manuellement.

Qu'est-ce que cela signifie ?

- L'entreprise doit mettre en œuvre un système solide de gestion des données au sein de la chaîne d'approvisionnement, en se concentrant particulièrement sur les systèmes verticaux (ceux qui intègrent des processus à différents niveaux, tels que les fournisseurs, les fabricants et les distributeurs).
- Les données peuvent être transférées par des processus automatisés (électroniques) ou manuels, et les deux méthodes doivent garantir l'exactitude, la sécurité et la fiabilité.
- Le système doit garantir que les données relatives à la chaîne d'approvisionnement (par exemple, les commandes, les stocks, la qualité des produits, les informations sur la conformité des fournisseurs) sont exactes, complètes et accessibles en cas de besoin, réduisant ainsi les erreurs et les risques potentiels.

Preuves

- Représentations visuelles de la manière dont les données sont échangées dans les systèmes verticaux
- Procédures documentées pour le traitement manuel des données
- Documentation sur les paramètres et les caractéristiques du système
- Description des outils utilisés pour la gestion et la validation des données
- Enregistrements montrant comment les données ont été saisies, validées et stockées
- Registres de présence et matériel des sessions de formation à la gestion des données
- Registres indiquant les erreurs identifiées dans le traitement manuel des données et la manière dont elles ont été résolues
- Documentation des contrôles et audits de l'intégrité des données effectués sur les données électroniques et manuelles
- Enregistrements des sauvegardes de données pour les systèmes électroniques et manuels
- Preuve des mesures de cryptage des données pour protéger les informations sensibles
- Rapports des employés et des partenaires concernant les performances du système de gestion des données

3



ANNEXES

Annexe 1 – Élaboration d'un code de conduite des fournisseurs (CdC)

1. Effectuer une analyse des risques (voir annexes 3 et 4) :

Sur la base de la politique mise en place et des résultats de l'analyse des risques effectuée, telle que décrite aux annexes 3 et 4, l'entreprise élabore des règles et des principes couvrant les attentes en matière d'éthique, d'environnement et de pratiques commerciales que le fournisseur doit respecter.

2. Rechercher des exemples basés sur des initiatives ou des normes industrielles

De nombreux secteurs et entreprises socialement responsables ont déjà mis en place des initiatives visant à créer un ensemble commun de normes autour des codes de conduite des fournisseurs, qui peuvent être utilisées pour modéliser leurs propres pratiques. Il s'agit par exemple de l'Ethical Trading Initiative, de la Fair Labor Association et du Code de conduite de l'Union Européenne sur les pratiques commerciales et marketing responsables en matière d'alimentation.

3. Discutez et consultez vos partenaires commerciaux, vos fournisseurs et d'autres entreprises actives dans votre secteur d'activité.

Si vos fournisseurs travaillent avec des clients qui ont déjà mis en place un code de conduite, il est nécessaire d'utiliser une terminologie et des processus cohérents. De plus, de nombreuses associations sectorielles fournissent de bons exemples sur la manière de mettre en place un code de conduite. En cas d'utilisation d'un modèle, il est important d'examiner si tous les points pertinents s'appliquent aux caractéristiques propres de l'entreprise et de s'aligner si nécessaire.

4. Assurer la cohérence avec les politiques et autres codes de pratique de la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement

Lors de la rédaction ou de l'adaptation du code de conduite du fournisseur, il convient de s'assurer que les règles et les principes ne sont pas en contradiction avec les politiques de l'entreprise ou avec d'autres codes de conduite (émanant par exemple de clients ou d'autres partenaires commerciaux). Les conflits potentiels doivent être soigneusement vérifiés afin d'éviter toute divergence ou incongruité entre le code de conduite du fournisseur et les autres codes que l'entreprise a reçus de ses clients.

Annexe 2 – Cartographie de la chaîne d’approvisionnement

La cartographie d’une chaîne d’approvisionnement consiste à décrire systématiquement tous les fournisseurs, les fournisseurs indirects et les activités qui sont impliqués dans une chaîne d’approvisionnement. Il s’agit d’une représentation détaillée de la manière dont les produits ou les services passent des fournisseurs de matières premières aux fabricants, aux distributeurs, aux détaillants et aux clients. L’objectif de la cartographie de la chaîne d’approvisionnement est de fournir un aperçu clair et complet de l’ensemble du réseau de cette chaîne, qui sert de base à l’analyse des risques et à la définition de mesures d’atténuation optimales.

a) Identification et hiérarchisation du champ d’application de l’analyse de la chaîne d’approvisionnement

Au cours du processus de délimitation, il est important de cartographier la structure des chaînes d’approvisionnement afin d’identifier les activités, les zones géographiques, les produits ou les relations commerciales présentant un risque plus élevé.

Il est recommandé de commencer par cartographier les chaînes d’approvisionnement qui comportent déjà des risques bien connus. Par exemple, certaines matières premières telles que l’huile de palme ou le cacao ont des chaînes d’approvisionnement vulnérables aux impacts ESG négatifs. Des produits sont également vulnérables à la volatilité excessive des prix comme le blé, et/ou à la rareté comme l’huile d’olive, ou à une combinaison de ces deux éléments comme la vanille de Madagascar. D’autres considérations devraient être prises en compte pour donner la priorité aux chaînes d’approvisionnement qui présentent une grande complexité ou un manque de transparence.

Il est très important de comprendre la complexité et la longueur de la chaîne d’approvisionnement en amont, par exemple la source des matières premières dans la chaîne d’approvisionnement et le nombre de fournisseurs (in)directs impliqués. Une mauvaise connaissance des liens et des activités au sein des chaînes d’approvisionnement complexes expose les entreprises à des risques accrus.

b) Identifier les partenaires et les étapes clés de la chaîne d’approvisionnement et collecter des informations

Dressez la liste des fournisseurs prioritaires pour l’entreprise en fonction de la criticité des matières premières, des pays (et/ou régions) d’origine ou des services fournis. Inclure des détails tels que le type d’opération (fabricant, agriculteur, courtier, fournisseur de services, etc.) et les produits ou services qu’ils fournissent.

c) Visualiser la chaîne d’approvisionnement

Dresser la liste des coordonnées des fournisseurs, y compris les sièges sociaux et les sites de production, afin d’identifier les risques associés aux sites, c’est-à-dire les pays (ou les régions d’un pays) présentant un indice de corruption élevé, des catastrophes potentielles ou des impacts environnementaux ou sociaux négatifs. Ce processus peut être réalisé à l’aide d’un logiciel ou d’un organigramme, mais il peut également être réalisé à l’aide de notes adhésives et d’un tableau blanc – l’important n’est pas la technologie utilisée, mais la qualité de l’information.

d) Identifier les dépendances

Identifier les dépendances et les relations entre les différents partenaires/entités de la chaîne d’approvisionnement. Déterminez quels partenaires/fournisseurs fournissent des matières premières critiques bien connues, quels centres de distribution sont situés de manière à desservir des régions spécifiques et quels clients sont les plus importants pour l’entreprise.

Annexe 3 – Identification des risques

L'identification des risques est souvent considérée comme l'étape la plus importante, car seuls les dangers identifiés et les risques qui y sont liés peuvent être intégrés dans le processus de gestion des risques et contrôlés par des mesures appropriées.

L'identification des risques doit se faire en quatre étapes :

1. Collecte et intégration des données

Les dangers susceptibles de provoquer des effets néfastes dans la chaîne d'approvisionnement doivent être identifiés dans un premier temps, sur la base du principe selon lequel «aucun risque ne peut exister sans un certain danger auquel il est lié». Ils doivent ensuite être cartographiés par rapport au produit et aux partenaires et chaînes de valeur de la chaîne d'approvisionnement qui ont été cartographiés à l'étape précédente (en amont et en aval).

Le système devrait collecter des données à partir de différents points de la chaîne d'approvisionnement, notamment :

- Agriculteurs et fournisseurs : état des cultures, santé du bétail, utilisation de pesticides et autres mesures de la qualité des matières premières.
- Lieux géographiques : situation actuelle et prévisions concernant les conditions environnementales, politiques ou relatives aux droits de l'Homme.
- Production et transformation : conditions de travail et/ou d'équipement et gestion des stocks.
- Logistique : moyens d'expédition (par exemple, par route, par air, par fret maritime, etc.), temps de transit, données sur le trafic et horaires de livraison.
- Clients : notifications et/ou réclamations reçues, code de conduite.
- Données historiques sur les performances : données historiques permettant d'identifier des modèles et des risques potentiels, tels que des retards récurrents de la part de certains fournisseurs ou des régions où les mauvaises récoltes sont fréquentes.
- Données externes : outils de surveillance externe concernant l'analyse des tendances environnementales, sociales ou géopolitiques, les prévisions météorologiques, les développements géopolitiques, les tendances du marché, les changements réglementaires et les conditions du commerce mondial.

2. Identification et classification des risques

Les dangers identifiés sont ensuite regroupés dans les facteurs de risque suivants (sélection multiple possible) :

Facteurs de risque	Description	Exemples dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire (non exhaustif)
Économique	Risques liés à la conjoncture économique, tels que les fluctuations du marché, les taux de change et l'inflation, qui peuvent affecter le coût et la disponibilité des denrées alimentaires ou déclencher des risques de fraude sur les produits.	<ul style="list-style-type: none">• Volatilité des prix des matières premières affectant les contrats avec les fournisseurs• La volatilité des devises a un impact sur le commerce international et les coûts• Modification de la structure du marché (rareté du produit)• L'inflation qui augmente les coûts

Environnement	Risques liés aux catastrophes naturelles, au changement climatique et à l'épuisement des ressources affectant la production et le transport des denrées alimentaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Sécheresses ou inondations ayant un impact sur le rendement des cultures • Événements météorologiques extrêmes • Érosion des sols • Le changement climatique réduit la prévisibilité des saisons de croissance • Pénurie d'eau
Politique	Risques liés à l'instabilité politique, aux réglementations, aux politiques commerciales et aux embargos ayant un impact sur les chaînes d'approvisionnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Restrictions commerciales sur les importations/ exportations en raison de différends internationaux • Les modifications tarifaires augmentent les coûts • Troubles politiques dans les régions affectant les principaux fournisseurs
Social	Risques liés aux droits de l'Homme, à la sécurité humaine, au bien-être et au développement communautaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de travail injustes ou forcé • Travail des enfants • Questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes • Questions relatives au revenu et au salaire de subsistance
Autres	Par exemple, opérationnel (interne et externe) Risques liés à l'inefficacité, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement ou aux défaillances opérationnelles dans la production, le traitement ou la distribution des marchandises.	<ul style="list-style-type: none"> • Goulots d'étranglement de la production • Gestion insuffisante des stocks (à disposition) • Perturbations du travail • Les retards de transport dus à des problèmes logistiques ou à des pertes (par exemple, le fret maritime). • Approvisionnements en amont (interruption ou disponibilité)
	Par exemple, la cybersécurité Risques liés aux violations de données, au piratage ou aux défaillances des systèmes informatiques, qui peuvent perturber la gestion de la chaîne d'approvisionnement ou exposer des données sensibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Une attaque de ransomware contre un fournisseur de services logistiques affecte les livraisons • Violation de données compromettant les informations des fournisseurs ou des clients • Défaillance du système informatique entraînant une mauvaise gestion des stocks

3. Analyse des risques

Veillez vous référer à l'annexe 4 pour une explication détaillée.

4. Contrôle basé sur les risques

Veillez vous référer au chapitre 2.5.3 pour une explication détaillée.

Annexe 4 – Réalisation de l'analyse des dangers et de l'évaluation des risques

Une fois que les dangers et les risques associés ont été identifiés et classés en facteurs de risque, une analyse des dangers et une évaluation des risques doivent être effectuées pour chaque facteur de risque identifié pour un produit donné et ses ingrédients.

Étape 1 : Évaluer la probabilité et la gravité

- Pour chaque risque identifié pour les ingrédients évalués, la probabilité d'occurrence et la gravité de cet événement doivent être déterminées :
 - La probabilité d'occurrence (fréquence vraisemblable) et le niveau de dommage potentiel (gravité) sont souvent déterminés à l'aide d'une échelle sur cinq points (voir figure 1) ; l'évaluation est effectuée par les employés responsables à l'aide de valeurs et de données historiques ou de la littérature scientifique. En outre, les risques spécifiques liés au fournisseur doivent être recueillis en recevant les données du fournisseur direct. Il est nécessaire d'identifier le type d'informations à obtenir de vos partenaires et fournisseurs, ainsi que la meilleure approche pour recueillir les données.
 - La gravité de l'impact sera jugée en fonction de l'échelle, de la portée et du caractère irréversible.
 - L'échelle fait référence à la gravité de l'impact négatif.
 - La portée concerne l'étendue de l'impact, par exemple le nombre de personnes qui sont ou seront affectées ou l'ampleur des dommages causés à l'environnement.
 - On entend par caractère irréversible toute limite à la capacité de rétablir les personnes ou l'environnement affectés par une situation équivalente à celle qu'ils connaissaient avant que l'impact négatif ne se produise.

Pour les questions politiques, environnementales ou sociales, l'entreprise doit utiliser des données scientifiques afin d'analyser le risque. Il existe déjà un certain nombre d'outils sur le marché et ce domaine est en constante évolution.

Remarque : Des outils utiles sont disponibles en ligne pour évaluer la gravité en toute connaissance de cause. Il s'agit par exemple du filtre de risque du WWF (y compris le filtre de risque pour l'eau du WWF – profils de pays et le filtre de risque pour la biodiversité du WWF – profils de pays), de la boîte à outils sur les droits de l'Homme du PNUD, du forum multipartite INFORM (qui fournit une analyse quantitative des crises humanitaires et des catastrophes), de la classification des risques par pays d'amfori ou de l'atlas des risques liés à l'eau du WRI :

<https://riskfilter.org/>

<https://www.unepfi.org/humanrightstoolkit/index.php>

<https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Severity/Results-and-data>

<https://www.ottogroup.com/medien/dynamic/docs/de/businesspartnerdeclaration/amfori-countries-risk-classification.pdf>

<https://www.wri.org/applications/aqueduct/water-risk-atlas>

Étape 2 : Attribuer des notes de risque et déterminer l'importance

- Attribuer des notes de risque sur la base d'une combinaison de la probabilité et de la gravité selon la matrice des risques.
- Le résultat donne une indication sur l'importance globale d'un impact négatif (ce qui est nécessaire pour l'étape suivante).
 - L'importance d'un impact négatif dépend de sa probabilité et de sa gravité.

Figure 1 : Exemple de matrice des risques

Probabilité × Sévérité = Niveau de risque		Sévérité →				
		Négligeable	Mineur	Modéré	Important	Grave
↑ Probabilité	Très probable	Faible moyenne	Moyen	Moyen haut	Haut	Haut
	Probable	Faible	Faible moyenne	Moyen	Moyen haut	Haut
	Possible	Faible	Faible moyenne	Moyen	Moyen haut	Moyen haut
	Peu probable	Faible	Faible moyenne	Faible moyenne	Moyen	Moyen haut
	Très peu probable	Faible	Faible	Faible moyenne	Moyen	Moyen

Le tableau suivant donne un exemple de la manière dont l'évaluation est effectuée à l'aide de la matrice des risques ci-dessus :

Figure 2 : Exemple d'évaluation des risques liés à un certain ingrédient

Facteur de risque (+ catégorie)	Probabilité	Sévérité	Score de risque (P × S)
Environnement (sécheresse)	Très probable	Sévère	Haut
Social (salaires équitables)	Peu probable	Important	Moyen
Cyberattaque	Très peu probable	Important	Moyen
Volatilité des prix des produits de base	Peu probable	Modéré	Faible moyenne

Étape 3 : Identifier les matières premières essentielles

- La détermination du caractère «critique» d'une matière première dépend des éléments suivants :
 - Si la matière première a un niveau égal ou supérieur à l'importance globale définie par l'entreprise pour aboutir à une matière première critique. L'IFS ne peut pas prescrire la priorité du risque ; il s'agit d'une décision individuelle prise par l'entreprise. Toutefois, le raisonnement qui sous-entend cette décision doit être fondé sur un jugement solide et être documenté. À titre indicatif, de nombreuses entreprises considèrent que les matières premières dont l'importance globale va de moyenne à sévère sont de nature critique.

Annexe 5 – Gestion des allégations

Étape 1 : Évaluer les risques liés aux allégations

1. Dresser la liste de toutes les allégations figurant dans votre matériel de marketing, sur les emballages et dans les descriptions de produits (par exemple, «biologique», «provenant de sources durables», «commerce équitable»).
2. Analyser le paysage réglementaire autour des allégations. Différentes juridictions (par exemple l'UE, les États-Unis ou le Canada) ont des exigences légales différentes pour des allégations spécifiques ou sont sur le point d'établir des règles (par exemple la directive européenne sur les allégations vertes). Comprenez quelles sont les obligations légales qui s'appliquent. De plus, pour les allégations environnementales, consultez la norme ISO 14021 (Étiquettes et déclarations environnementales) et les lignes directrices de l'Union Européenne relatives au label écologique. Pour les allégations sociales/éthiques, consultez la norme ISO/TS 17033.
3. Des affirmations ambiguës ou générales telles que «écologique» peuvent être perçues comme trompeuses ou comme du greenwashing. Veillez à ce que les allégations que vous faites soient spécifiques et expliquent clairement les avantages du produit.
 - a. Évitez les termes vagues : remplacez les expressions telles que «respectueux de l'environnement» ou «d'origine éthique» par des termes plus précis qui spécifient l'avantage en question (par exemple, «fabriqué à partir de matériaux 100 % recyclés» ou «emballage biodégradable»).
 - b. Utiliser des mesures quantifiables : dans la mesure du possible, utiliser des données pour étayer les affirmations. Par exemple, au lieu de «réduit la consommation d'énergie», précisez «consomme 30 % d'énergie en moins par rapport aux modèles précédents».
4. Évaluer les risques de perception par les consommateurs et de réactions négatives pour des raisons de réputation. Des affirmations vagues, exagérées ou mal étayées pourraient donner lieu à des accusations de greenwashing ou de publicité mensongère.
5. Examinez votre chaîne d'approvisionnement et vos opérations pour déterminer si les affirmations correspondent aux pratiques réelles.
6. Utilisez une matrice de risques pour classer les risques en fonction de leur probabilité et de leur impact. Concentrez-vous d'abord sur les risques à fort impact et à forte probabilité.

Étape 2 : Conception et mise en œuvre d'un système de vérification

1. Élabore des critères de vérification : créer un ensemble de critères pour vérifier chaque type de demande. Par exemple :
 - Allégations environnementales : sont-elles étayées par des données mesurables, telles que des évaluations de l'empreinte carbone ou des analyses du cycle de vie (ACV) ?
 - Revendications sociales : les fournisseurs sont-ils certifiés par des organisations reconnues telles que Fairtrade ou B Corp ?
 - Allégations relatives à la santé ou à la qualité : pouvez-vous fournir des résultats de tests ou des certifications émanant de laboratoires tiers accrédités ?
2. Mise en place d'une documentation et d'un système d'archivage : veillez à ce que, pour chaque demande d'indemnisation, il existe des preuves documentées permettant de la vérifier. Il peut s'agir de :
 - Certifications des fournisseurs
 - Rapports d'audit
 - Résultats des tests de laboratoire
 - Retour d'information et enregistrement des réclamations des consommateurs

3. Le cas échéant, utiliser les certifications de tiers (par exemple, commerce équitable, biologique, sans OGM, Energy Star) pour vérifier les affirmations de manière indépendante.
4. Mettre en place un système d'audit interne régulier pour vérifier périodiquement que les affirmations faites sont toujours valables et qu'il existe des preuves actuelles pour les étayer.
5. Établir un processus formel d'examen et d'approbation pour toute nouvelle allégation. Ce processus doit impliquer les équipes juridiques, de conformité et de marketing, afin de s'assurer que l'allégation est vérifiable avant d'être rendue publique.
6. Contrôler en permanence les allégations afin de s'assurer que les modifications apportées aux réglementations, aux chaînes d'approvisionnement ou aux produits n'invalident pas les allégations existantes.

Étape 3 : Réviser et mettre à jour le système régulièrement

1. Réviser des examens périodiques (par exemple, tous les ans ou tous les deux ans) pour réévaluer les risques associés à vos déclarations et pour vous assurer que le système de vérification fonctionne comme prévu.
 - Suivre l'évolution des réglementations et des normes industrielles susceptibles d'avoir une incidence sur la validité des affirmations utilisées.
 - Si une allégation n'est plus justifiée (par exemple, en raison de changements dans la chaîne d'approvisionnement ou dans le statut de certification), il convient de la mettre à jour ou de la retirer du matériel de marketing et de l'emballage du produit.
 - Recueillir les commentaires des consommateurs, des fournisseurs et des experts du secteur sur l'exactitude et l'efficacité de vos déclarations et de vos processus de vérification.

Étape 4 : Formation et sensibilisation

1. Organiser des sessions de formation pour les employés sur le processus d'évaluation des risques et sur la manière de vérifier correctement les demandes d'indemnisation.
2. Impliquer les équipes juridiques, de conformité, de marketing et de développement de produits pour garantir l'alignement sur la vérification des demandes.
3. Proposer régulièrement des formations de rappel pour tenir au courant les employés de toute modification du système de gestion des allégations des exigences réglementaires.

Annexe 6 – Termes et définitions

<p>Allégation</p>	<p>Tout message ou représentation, y compris picturale, graphique ou symbolique, sous quelque forme que ce soit (étiquette du produit, emballage, publicité, spécifications, encarts, etc.), qui affirme, suggère ou implique que le produit possède des caractéristiques ou des effets particuliers qui ne sont pas inhérents au produit et/ou qui ne sont généralement pas présents dans des produits similaires.</p> <p>Liste d'exemples de caractéristiques et/ou d'effets particuliers (non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature ou composition (par exemple, «naturel», «exempt de», «source de», «réduit», etc.) • Normes d'identité pour les produits (par exemple, produits à base de viande, étiquettes spécifiques, etc.) • Origine ou provenance (par exemple, «made in ...», «produit en ...», AOP/IGP, etc.) • Méthodes de production/transformation (par exemple, commerce équitable, revendications religieuses, etc.) • Propriétés, structure et/ou fonction spécifiques liées à la réduction des risques pour les clients et/ou les consommateurs (par exemple, liées à la prévention ou à la réduction des risques de maladies, à la prévention de la contamination par des micro-organismes de détérioration ou des micro-organismes pathogènes, etc.) • Propriétés, avantages et/ou effets spécifiques pour les clients et/ou les consommateurs grâce à l'utilisation du produit (par exemple, effet anti-âge dans les cosmétiques, durée de conservation prolongée des aliments dans les emballages, amélioration ou modification d'une fonction physiologique ou d'une activité biologique associée à la santé dans les aliments, etc.) <p>Dans le cadre du contrôle des processus de la chaîne d'approvisionnement, les affirmations suivantes doivent également être prises en compte :</p> <p>Revendications sociales</p> <p>Des allégations peuvent également être formulées à l'égard de tout message ou représentation concernant les impacts sociaux, qui affirme ou indique qu'un produit, une entreprise ou un commerçant a un impact social positif ou non négatif ou qu'il est moins préjudiciable aux populations autochtones ou aux secteurs vulnérables d'une population.</p> <p>Allégations environnementales</p> <p>Les allégations environnementales peuvent porter sur un produit ou un service, mais aussi sur des processus liés au produit ou au service, à une marque ou à l'entreprise dans son ensemble. Elles peuvent se rapporter à des impacts environnementaux spécifiques, comme "neutre en carbone", ou être plus générales, comme "respectueux de l'environnement" ou "durable". Elles peuvent être explicites ou implicites, figurer dans la publicité, sur d'autres supports de marketing, sur l'emballage ou sur d'autres informations fournies aux consommateurs.</p>
<p>Liste des produits de base</p>	<p>Une liste numérique fournie par IFS, où les matières premières critiques identifiées, sélectionnées dans une liste prédéfinie, doivent être documentées et partagées avec les clients afin d'améliorer la transparence au sein de la chaîne d'approvisionnement.</p>
<p>Gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement</p>	<p>La gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement est le processus d'identification, d'évaluation et de surveillance des risques au sein de la chaîne d'approvisionnement (en amont et en aval), y compris les risques présentés par le fournisseur, les produits ou les matières premières et les services fournis, ou la production, la logistique et la distribution de ces produits et matières premières. Il aide les entreprises à garantir la continuité de leurs activités, le devoir de vigilance et la résilience face à d'éventuelles perturbations.</p>

L'IFS publie des informations, des opinions et des bulletins de bonne foi, mais ne peut être tenu responsable de toute erreur, omission ou des information pouvant éventuellement prêter à confusion dans ses publications, spécifiquement dans le présent document.

Le propriétaire du présent document est :

IFS Management GmbH
Am Weidendamm 1 A
10117 Berlin
Allemagne

Directeur général : Stephan Tromp AG Charlottenburg
HRB 136333 B
N° DE TVA : DE278799213

Banque : Berliner Sparkasse
Numéro IBAN : DE96 1005 0000 0190 0297 65
Code BIC-/Swift : BE LA DE BE

© IFS, 2025

Tous droits réservés. Toutes les publications sont protégées par les lois internationales sur les droits d'auteur. Sans le consentement écrit du propriétaire du document, toute utilisation non autorisée est interdite et passible de poursuites judiciaires.

Cela vaut également pour la reproduction à l'aide d'une photocopieuse, l'inclusion dans une base de données électronique/un logiciel ou la reproduction sur CD-Rom.

Aucune traduction ne peut être effectuée sans l'autorisation officielle du propriétaire du document.

La version anglaise est le document original et de référence.

Les documents IFS sont disponibles en ligne via :

www.ifs-certification.com

